POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE: RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE



CONSULTATION INFORMELLE

9 septembre 2011

Programme alimentaire mondial Rome (Italie)

"Par nos actions, nous pouvons soit aggraver les catastrophes, soit en diminuer l'ampleur."

- Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

RÉSUMÉ

La réduction des risques de catastrophe figure au premier rang des priorités du PAM, en raison des importantes répercussions que ces phénomènes ont sur les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans le monde. En 2010, plus de 50 pour cent des programmes du PAM ont eu pour objectif d'atténuer les risques de catastrophes naturelles et les incidences de celles-ci sur la sécurité alimentaire, et ont permis de venir en aide à près de 80 millions de personnes.

La présente politique donne au PAM des orientations pour l'aider à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la capacité de résistance selon une stratégie conforme à son mandat, à sa mission et à ses avantages comparatifs, ainsi qu'au Cadre d'action de Hyogo. Bien que l'accent soit mis sur la réduction des risques de catastrophe naturelle, de nombreux principes s'appliquent également aux catastrophes résultant de l'action de l'homme et aux situations d'urgence complexes.

Le présent document remplace les documents intitulés "Politique du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe" (WFP/EB.1/2009/5-B) et "Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique" (WFP/EB.1/2000/4-A). Il tient compte des orientations formulées par le Conseil, de l'expérience récente du PAM et des résultats d'une série de consultations régionales préconisées par le Conseil, durant lesquelles les contributions de plus de 190 organisations avaient été recueillies.

La présente politique fait fond sur le Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 et complète la politique du Programme en matière de problématique hommes-femmes (WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1), ainsi que sa politique en matière de gestion des risques (WFP/EB.2/2005/5-E/1). Elle s'inspire également du document intitulé "Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique" (WFP/EB.A/2011/5-F), qui décrit la nouvelle stratégie adoptée par le PAM vis-à-vis des incidences du changement climatique sur la faim. Enfin, la présente politique prend en compte les politiques des principaux partenaires du PAM, y compris les donateurs, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies.

La présente politique s'appuiera sur une série de cadres opérationnels, comme le cadre du PAM pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise (2011)¹.

La politique de réduction des risques de catastrophe du PAM vise à renforcer la résilience et les capacités des personnes, des communautés et des pays les plus vulnérables, en œuvrant pour assurer la sécurité alimentaire tout en réduisant les risques de catastrophe, en protégeant les vies et en améliorant les moyens de subsistance.

1

¹ En cours d'élaboration pour la deuxième session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration.

PROJET DE DÉCISION



Le Conseil approuve le document intitulé "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe: renforcer la sécurité alimentaire et la capacité de résistance", affirmant la ferme volonté du Programme de renforcer la capacité de résistance et de prévenir la faim grâce à la planification préalable/préparation aux situations d'urgence, à l'atténuation des effets des catastrophes et à la prévention.

EXPLICATION

- 1. Les catastrophes naturelles constituent l'une des principales causes de la faim et ont des incidences sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, notamment l'accès économique et physique à l'alimentation, la disponibilité et la stabilité des approvisionnements, et la nutrition². Si de sérieux efforts ne sont pas faits pour s'attaquer aux risques de catastrophe, ceux-ci feront de plus en plus obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement³.
- 2. Des données empiriques sans cesse plus nombreuses, comme celles figurant dans le document intitulé "Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial 2011", montrent qu'il existe une corrélation directe entre le risque de catastrophe et la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les pertes consécutives aux catastrophes sont beaucoup plus lourdes pour les ménages et les collectivités pauvres et ont des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et d'autres secteurs d'importance capitale⁴.
- 3. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire, qui vivent en majorité dans des zones fragiles, exposées aux catastrophes naturelles, sont le moins aptes à faire face à un choc⁵. Du fait de leur exposition à des niveaux élevés de risque de catastrophe et du manque de capacités pour gérer de tels risques, sans compter d'autres facteurs comme la difficulté d'accéder aux marchés et le peu d'activités génératrices de revenus, les ménages pauvres sont souvent pris dans le cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, qui dégénère rapidement en crise alimentaire lorsqu'une catastrophe survient. Dans les États fragiles, les conflits, l'instabilité politique et la faiblesse des institutions amplifient l'impact des catastrophes sur la sécurité alimentaire.
- 4. Lorsqu'ils sont victimes d'une catastrophe, de nombreux ménages en situation d'insécurité alimentaire ont recours à des stratégies de survie dangereuses, comme la réduction de la qualité des vivres et de la consommation alimentaire, le retrait des enfants de l'école, la vente des avoirs productifs, la réduction des dépenses consacrées aux soins de santé et à l'éducation, et la migration due à une situation de détresse. Ces ménages préfèrent en outre prendre le moins de risques possible, ce qui limite leur capacité de se doter de moyens de subsistance ou de diversifier ceux dont ils disposent, ce qui restreint les flux de revenus, ralentit le processus de relèvement après une catastrophe et enferme les personnes concernées dans le piège de la pauvreté⁶.
- 5. Il ressort des travaux de recherche que les catastrophes ont de profondes répercussions sur la nutrition, au lendemain de leur survenance et à long terme. Ainsi, selon une étude des facteurs de variation de la taille à l'âge adulte, plus de 20 pour cent des variations de taille

² De Haen, H. et Hemrich, G. 2007. The Economics of Natural Disasters: Implications and Challenges for Food Security. *Agricultural Economics* 37(s1): 31 à 45.

³ Ministère britannique du développement international (DFID). 2006. *Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A DFID Policy Paper*. Londres.

⁴ Organisation des Nations Unies. 2011. Réduction des risques de catastrophe: bilan mondial de 2011. New York.

⁵ De Haen, H. et Hemrich, G. 2007. The economics of natural disasters: implications and challenges for food security. *Agricultural Economics* 37(s1): 31 à 45; Pelham, L., Clay, E. et Braunholz T. 2011. *Natural Disasters: What is the Role of Social Safety Nets?* SP Discussion Paper No. 1102, Washington, Banque mondiale; et Vakis, R., Kruger, D. et Mason, A. 2004. *Shocks and Coffee: Lessons from Nicaragua*. SP Discussion Series, Washington, Banque mondiale.

⁶ Vakis, R. 2006. Complementing Natural Disaster Management: The Role of Social Protection. SP Discussion Paper No. 0543, Washington, Banque mondiale.

- dans les pays en développement sont déterminées par des facteurs environnementaux, en particulier la sécheresse⁷.
- 6. Rien qu'en Afrique, 650 millions de personnes sont tributaires de l'agriculture pluviale dans des environnements qui subissent des pénuries d'eau, où les terres sont dégradées, où les épisodes de sécheresse et les inondations sont récurrents et où la situation météorologique est changeante⁸. Plus un écosystème est dégradé, plus un épisode de sécheresse ou une inondation risquera d'avoir une incidence marquée et de porter gravement atteinte aux moyens de subsistance, même en cas de choc de faible intensité, en particulier pour les ménages les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire.
- 7. D'importants arguments économiques plaident également en faveur de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe. S'attaquer aux risques de catastrophe permet de protéger les acquis du développement, de prévenir les situations d'urgence humanitaire, et de renforcer la capacité de résistance face à l'accentuation du risque de catastrophe et du changement climatique. Le renforcement de la capacité de résistance offre un bon rapport coût-efficacité et permet souvent de tirer le meilleur profit des ressources financières. D'après le rapport intitulé "The Humanitarian Emergency Response Review", en consacrant 1 livre sterling à la prévention, on en économise 4 au moment de mener une intervention; ses auteurs préviennent en outre que des années d'investissement peuvent être réduites à néant s'il n'est tenu aucun compte de la réduction des risques⁹.

FONDEMENT DE LA POLITIQUE

- 8. Le lien entre l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles, ainsi que l'importance de s'y préparer, de les prévenir et d'en atténuer les effets figurent au cœur de la mission du PAM. Que ce soit dans le cadre d'une situation d'urgence ou du développement, l'objectif principal de l'assistance du PAM est de renforcer la capacité de résistance et l'autonomie des populations les plus menacées par l'insécurité alimentaire 10.
- 9. La définition de la mission du PAM et son Statut énoncent que le PAM doit "favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation et d'atténuation de leurs effets" - trois axes centraux de la réduction des risques de catastrophe telle que définie par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes¹¹.
- 10. Le Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 met une nouvelle fois l'accent sur le fait que le Programme doit contribuer à prévenir la faim. Son Objectif stratégique 2 (Prévenir la

⁷ Silventoinen, K. 2003. Determinants of variation in adult body height. *Journal of Biosocial Sciences*. 35: 263 à 285. Parmi d'autres études pertinentes figurent les suivantes: Gitau, R., Makasa, M., Kasonka, L., Sinkala, M., Chintu, C., Tomkins, A. et Fileau, S. 2005. Maternal Micronutrient Status and Decreased Growth of Zambian Infants Born During and After the Maize Price Increases Resulting from the Southern African Drought of 2001-2002. Public Health Nutrition. 8(7): 837 à 843; et Silventoinen, K. 2003. Determinants of Variation in Adult Body Height. Journal of Biosocial Sciences. 35: 263 à 285.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2008. Les défis de la gestion durable des terres dans le contexte de la sécurité alimentaire en Afrique. Vingt-cinquième conférence régionale pour l'Afrique. Document d'information 5.

⁹ Humanitarian Emergency Response Review (2011), réalisé à la demande du Secrétaire d'État au développement international (Royaume-Uni), et Rapport annuel de 2008 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

¹⁰ http://fr.wfp.org/content/definition-de-la-mission-du-pam.

¹¹ D'après la terminologie de la réduction des risques de catastrophe, une mesure d'atténuation désigne "la réduction ou la limitation de l'impact négatif des aléas et des catastrophes" (Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes), tandis que lorsque l'on parle de changement climatique, l'atténuation fait référence aux mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi limiter le changement climatique.

faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets) est assorti de deux buts:

- ➤ But 1: appuyer et renforcer les capacités des gouvernements de se préparer aux situations de faim aiguë provoquées par des catastrophes, de les évaluer et de réagir en conséquence;
- ➤ But 2: protéger et renforcer la résistance aux chocs des communautés, notamment l'adaptation aux changements climatiques, grâce à des programmes de protection sociale ou de création d'avoirs.

11. Les autres Objectifs stratégiques du PAM sont également importants:

- Dijectif stratégique 1: sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence. Le Programme doit s'employer à limiter au maximum les effets immédiats des catastrophes sur les populations exposées à l'insécurité alimentaire, pour éviter les pires conséquences possibles.
- Objectif stratégique 3: remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition. Il s'agit ici d'appuyer la remise en état des avoirs essentiels aux moyens de subsistance et de l'infrastructure requise pour améliorer l'accès à l'alimentation souvent en vue de réduire les risques et de veiller à ce que ces avoirs résistent à l'avenir aux catastrophes.
- Dijectif stratégique 4: réduire la faim chronique et la dénutrition. Des efforts doivent être déployés pour réduire les effets durables des catastrophes, en particulier sur les enfants, en s'appliquant à améliorer l'état nutritionnel des personnes en situation d'insécurité alimentaire.
- Dijectif stratégique 5: renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux. Il faut notamment ici s'employer à améliorer les capacités des gouvernements en matière d'analyse de la sécurité alimentaire, d'alerte rapide, de logistique, de réduction et de gestion des risques de catastrophe, et de préparation aux situations d'urgence, ce qui pourra porter des fruits dans la durée pour ce qui est de réduire les effets des catastrophes sur la faim et la nutrition.
- 12. La réduction des risques de catastrophe concerne différentes catégories d'activités. L'examen des catégories d'activités du PAM a ainsi mis en évidence que la réduction des risques de catastrophe était l'une des premières préoccupations des programmes de développement du PAM, et que trois actions prioritaires visaient directement à réduire ces risques pour les ménages en situation d'insécurité alimentaire: i) atténuer les effets des catastrophes naturelles récurrentes dans les zones vulnérables; ii) aider les familles pauvres à acquérir des avoirs et à les préserver; et iii) aider les ménages tributaires de ressources naturelles dégradées à se tourner vers des moyens de subsistance plus viables, à améliorer la productivité et à empêcher que la base de ressources naturelles ne se dégrade plus avant¹². Il est ressorti de l'examen des catégories d'activités que de nombreuses interventions de secours et de redressement offraient des possibilités incomparables, d'ordre formel et informel, d'aider les communautés et les institutions locales à renforcer leur capacité de résistance et leur aptitude à faire face aux chocs¹³.

¹² Statut, Règlement général, Règlement financier et Règlement intérieur du Conseil d'administration, Programme alimentaire mondial, édition de novembre 2010

^{13 &}quot;Examen des catégories d'activités" (WFP/EB.A/2010/11/Rev.1).

CADRE D'ACTION DE HYOGO

- 13. En 2005, en adoptant le Cadre d'action de Hyogo, la communauté internationale a fait de la réduction des risques de catastrophe une priorité. En 2008, le PAM a harmonisé ses activités avec celles prévues par le Cadre d'action grâce à son Plan stratégique pour 2008-2013. Le Cadre d'action de Hyogo dégage cinq priorités d'action:
 - 1. ériger la réduction des risques de catastrophe en priorité;
 - 2. améliorer l'information sur les risques et renforcer les systèmes d'alerte rapide;
 - 3. instaurer une culture de la sécurité et de la résilience;
 - 4. réduire les risques dans les secteurs clés; et
 - 5. améliorer la préparation aux situations d'urgence et les interventions.
- 14. Le Cadre d'action de Hyogo reconnaît précisément la nécessité de "promouvoir la sécurité alimentaire, facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas, particulièrement dans les zones sujettes aux sécheresses, aux inondations, aux cyclones et autres aléas qui peuvent compromettre les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture"¹⁴.
- 15. Bien que tous les Objectifs stratégiques du PAM puissent contribuer à réduire les risques de catastrophe, les activités du Programme touchant la réduction et la gestion des risques de catastrophe visent principalement à appuyer trois priorités du Cadre d'action de Hyogo:
 - Priorité d'action 2: mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce. Le PAM appuie les gouvernements, les collectivités et d'autres partenaires dans les domaines de l'analyse et du suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, ainsi que de l'alerte rapide.
 - ➤ Priorité d'action 4: réduire les facteurs de risque sous-jacents. La quasi-totalité des programmes de sécurité alimentaire et d'assistance alimentaire mis en œuvre par le PAM à l'échelle communautaire, en particulier les programmes de création d'avoirs, contribuent à protéger, rétablir et mettre en place des avoirs et une infrastructure indispensables, l'objectif étant de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, et de réduire les risques de catastrophe.
 - Priorité d'action 5: renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent. Le PAM met ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise au service des gouvernements, des communautés et des institutions régionales partenaires, de manière à garantir une intervention efficace en cas de catastrophes, réduisant ainsi les effets de celles-ci sur les populations en situation d'insécurité alimentaire.

CADRE CONCEPTUEL DU PAM POUR LA RÉDUCTION ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

16. Le concept de réduction des risques de catastrophe n'est pas nouveau, mais il a pris une dimension plus globale durant la dernière décennie. Alors que les efforts étaient précédemment axés sur la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets, l'intervention en cas d'urgence et le redressement en tant qu'étapes distinctes d'un cycle, la

¹⁴ Cadre d'action de Hyogo pour 2005–2015.

réduction des risques de catastrophe regroupe la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et la prévention des catastrophes dans un cadre davantage intégré qui relie les interventions d'urgence, le redressement et le développement¹⁵.

Alerte rapide et préparation aux situations d'urgence CATASTROPHE Interventions/ secours Redressement Développement

Figure 1: réduction et gestion des risques de catastrophes

LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHE S'INSCRIVENT DANS TOUTES LES PHASES DU CYCLE DU DÉVELOPPEMENT, DES SECOURS ET DU REDRESSEMENT

Adapté à partir de: "Building Resilient Communities", Banque mondiale

- 17. Dans ce cadre, la réduction des risques de catastrophe se définit comme le concept et la pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables¹⁶.
- 18. La gestion des risques de catastrophe se définit comme le processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes qui leur sont liées¹⁶.
- 19. Dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe, les stratégies de réduction des risques de catastrophe vont des interventions au développement en passant par le redressement (voir la Figure 1):

Intervention en cas de catastrophe. L'acheminement efficace des secours humanitaires peut réduire considérablement l'impact potentiel d'une catastrophe¹⁷. Pour le PAM, cela signifie qu'il faut fournir une assistance alimentaire efficacement et en temps utile, afin de sauver des vies et de protéger des moyens de subsistance pendant et après une catastrophe, de même qu'appuyer la coordination globale des interventions d'urgence, du fait des responsabilités lui incombant dans le cadre du système d'action groupée.

¹⁵ Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophe. *Disaster Risk Management in Food and Agriculture*. En 2009, dans le cadre du Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophe, le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont adopté un cadre conceptuel commun pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, fondé sur les définitions du Cadre d'action de Hyogo et du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

¹⁶ Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. 2009. http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf.

¹⁷ DFID. 2006. Reducing the Risk of Disasters – Helping to Achieve Sustainable Poverty Reduction in a Vulnerable World: A DFID Policy Paper. Londres.

Programmes de redressement après une catastrophe. Ces programmes offrent la possibilité de reconstituer les moyens de subsistance et de réduire le risque de catastrophe. Pour le PAM, cela signifie appuyer les activités qui aident les populations en situation d'insécurité alimentaire frappées par une catastrophe à reconstruire et à rétablir les capacités et les avoirs, en veillant à ce que ceux-ci puissent résister à une catastrophe future et en atténuer les effets en réduisant l'exposition au risque de catastrophe.

Un processus de *développement* offre l'occasion d'obtenir des gains à long terme en réduisant les risques de catastrophe. Toutefois un tel processus enclenché sans tenir compte des risques de catastrophe peut en aggraver l'impact. Pour le PAM, cela signifie: i) contribuer à renforcer les capacités nationales et locales; et ii) intégrer des principes et des activités touchant la réduction des risques de catastrophe dans des programmes de développement qui permettent aux personnes les plus pauvres de satisfaire leurs besoins alimentaires à court terme, tout en assurant à long terme la promotion du capital humain et la création d'avoirs de manière à réduire l'exposition aux dangers, à atténuer les effets des catastrophes et à améliorer la préparation aux situations de crise.

Associer la réduction des risques de catastrophe à l'adaptation au changement climatique

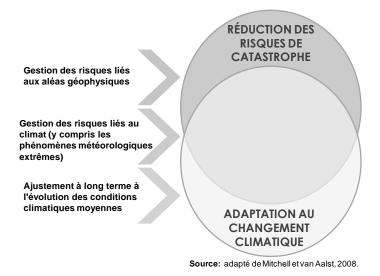
- 20. Il est de plus en plus clairement établi que le changement climatique augmentera considérablement le risque d'insécurité alimentaire et de dénutrition¹⁸. En outre, il se traduira souvent dans les faits par un accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui fait de la réduction des risques de catastrophe un élément primordial des stratégies d'adaptation et le premier système de défense face au changement climatique. Appuyer les gouvernements ainsi que les communautés vulnérables en situation d'insécurité alimentaire de manière à renforcer leur capacité de gestion des risques de catastrophe est donc un objectif du PAM, et cela va en outre dans le sens des efforts déployés en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- 21. La réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et les stratégies de protection sociale ont le même objectif, qui est de bâtir des communautés résilientes. La résilience est la capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, de s'adapter et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base¹⁶. Pour le PAM, le renforcement de la résilience implique de veiller à la sécurité alimentaire des plus vulnérables, tout en réduisant le risque de catastrophe de même qu'en protégeant et en améliorant les moyens de subsistance, sur fond d'opération humanitaire ou de développement.
- 22. Dans le document du PAM intitulé "Le changement climatique et la faim: Vers une politique du PAM en matière de changement climatique" (2011), il est souligné que le fait de prendre systématiquement en compte le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les opérations du PAM sera très rentable pour ce qui est

_

¹⁸ Confalonieri, U. et Menne, B. 2007. Human Health. *In M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E. Hanson, eds. Bilan 2007 des changements climatiques. Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press.

d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, de renforcer les moyens de subsistance et de protéger les progrès accomplis sur le plan du développement, mais aussi de réduire le nombre d'interventions (Figure 2).

Figure 2: chevauchement entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe



Problématique hommes-femmes et réduction des risques de catastrophe

- 23. Les catastrophes ne touchent pas les femmes et les hommes de la même façon. Dans les sociétés inéquitables, les femmes sont plus vulnérables que les hommes face aux catastrophes naturelles, en raison des rôles et des comportements qui leur sont assignés par la société et qui limitent leur accès aux ressources¹⁹. Après une catastrophe également, les femmes sont souvent plus vulnérables que les hommes, car leur rôle de soutien de famille prend une ampleur considérable et l'expérience montre que leur accès aux ressources favorisant le redressement est souvent restreint²⁰.
- 24. La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2009) vise à créer au PAM les conditions propices pour pouvoir promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, comme l'illustrent les politiques, les programmes et les interventions destinés à aider les pays partenaires à s'attaquer aux problèmes touchant l'alimentation et la nutrition. Pour y parvenir dans le cadre de ses activités visant à réduire les risques de catastrophe, le PAM doit veiller à ce que les femmes et les hommes soient pris en considération sur un pied d'égalité lors des évaluations de la vulnérabilité ainsi que de la conception des projets et de leur classement par ordre de priorité. Le PAM et ses partenaires doivent également tirer profit des compétences et des connaissances des femmes dans des domaines comme la gestion des ressources naturelles et les réseaux sociaux, pour porter à leur maximum les mesures prises pour renforcer la capacité de

²⁰ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, PNUD et Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. 2009. *Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes - Politiques et directives pratiques*. Genève, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

¹⁹ Neumayer, E. et Pluemper, T. 2007. *The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy*, 1981–2002. Disponible à l'adresse: http://ssm.com/abstract=874965.

résistance. Enfin, le PAM et ses partenaires doivent s'assurer de la répartition équitable et appropriée des charges et des possibilités découlant des programmes.

CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES ET AVANTAGES COMPARATIFS DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

- 25. Les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe menées par le PAM s'appuient sur l'expérience acquise en travaillant pendant plusieurs décennies avec les gouvernements et les communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire en vue de réduire les risques de catastrophe, renforcer la capacité de résistance, se préparer aux catastrophes et intervenir en cas de crise. Aujourd'hui, le PAM est un acteur de premier plan dans la prestation de services et l'obtention de résultats dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans des régions du monde exposées à la fois à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et au risque de catastrophe; il utilise une gamme ciblée d'outils d'assistance alimentaire allant de l'analyse de la vulnérabilité à l'alerte rapide et des interventions d'urgence au renforcement des capacités.
- 26. Le PAM a pour mandat d'appuyer les activités des communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire visant à prévenir les catastrophes, à s'y préparer et à en atténuer les effets ce qui, associé à l'expérience qu'il a acquise, lui donne un ensemble d'avantages comparatifs dans les domaines de l'analyse, du renforcement des capacités et des moyens opérationnels, et lui permet d'assurer le rôle de chef de file au niveau interinstitutions.
- 27. L'ampleur de ces activités sur le terrain est impressionnante. D'après les rapports normalisés sur les projets, le PAM a mis en œuvre des activités destinées à faire face aux risques de catastrophe dans 58 des 75 pays dans lesquels il a œuvré en 2010 (77 pour cent), ce qui représente plus de la moitié des projets exécutés. Ces activités comprennent:
- 28. La préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions. La préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions facilitent des interventions efficaces en cas de catastrophe et partant, en réduisent les effets sur les populations vulnérables. En Haïti, le PAM aide le Gouvernement à se préparer aux catastrophes par le biais de la conclusion d'accords de coopération pour des dispositifs de réserve avec les partenaires et de la mise en place anticipée de fournitures et d'équipements. En 2010, ces efforts ont permis au Gouvernement, au PAM et à ses partenaires d'intervenir rapidement pour faire face au cyclone Tomas et à l'épidémie de choléra qui avaient frappé le pays.
- 29. *Les interventions en cas d'urgence*. Les opérations d'urgence du PAM réduisent l'impact des catastrophes et aident les populations à se relever dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, elles appuient des activités visant à réduire les risques de catastrophes futures.
- 30. L'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité. Le PAM met en place des capacités en matière d'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, ainsi que des systèmes de suivi, et les renforce. Dans plus de 25 pays, il aide le gouvernement à exploiter des systèmes de suivi de la sécurité alimentaire qui surveillent simultanément les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux marchés ainsi que les risques naturels et fournissent une analyse efficace à l'appui de la préparation aux catastrophes, de la prévention de celles-ci et des interventions.

31. L'analyse des risques et l'alerte rapide. Le PAM appuie la mise au point de systèmes d'alerte rapide faisant appel à ses capacités de suivi des risques et de la sécurité alimentaire. Il a orchestré l'élaboration du Système d'alerte rapide aux crises humanitaires (HEWSweb) du Comité permanent interorganisations, plateforme commune pour les alertes rapides dans le domaine humanitaire. En outre, le PAM a élaboré des systèmes d'alerte rapide sous-régionaux et nationaux, notamment en Amérique centrale et à Madagascar.

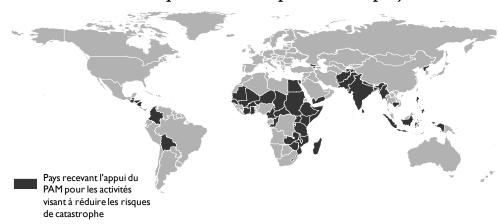


Figure 3: Réduction des risques de catastrophe dans les projets du PAM – 2010

Source: rapports normalisés sur les projets

- 32. Le renforcement de la capacité de résistance des communautés. En 2010, le PAM a aidé plus de 22,5 millions de personnes dans près de 10 000 des communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde, pour améliorer leur accès à l'alimentation et réduire les risques par le biais de programmes Vivres pour la création d'avoirs qui améliorent les moyens de subsistance en stimulant les processus communautaires. Ces programmes prévoyaient des mesures spécifiques destinées à renforcer la capacité de résistance grâce à des activités comme la conservation des sols et des eaux, la remise en état de l'infrastructure de production, et la formation des membres de la communauté à la gestion des risques de catastrophe et à la protection des moyens de subsistance. Au Bangladesh, grâce à son projet visant à renforcer la capacité de résistance mis en œuvre avec le Gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, le PAM a aidé 30 000 ménages en situation d'insécurité alimentaire à surélever leur habitation au-dessus du niveau des crues, et il a formé 1,3 million de femmes à la préparation en prévision des catastrophes depuis 2001. D'autres activités. comme les Achats au service du progrès et les achats locaux, contribuent aussi à renforcer la capacité de résistance en améliorant les moyens de subsistance.
- 33. La protection sociale et les filets de sécurité fondés sur des activités productives. Les mécanismes de protection sociale et les filets de sécurité sont de plus en plus considérés comme des options et des outils importants pour gérer le risque de catastrophe naturelle²¹ et appuyer une adaptation au changement climatique favorable aux populations pauvres²².

²¹ Pelham, L.; Clay, E. et Braunholz T. 2011. *Natural Disasters: What is the Role of Social Safety Nets?* SP Discussion Paper No. 1102. Washington, Banque mondiale.

²² Newsham, A., Davies, M. et Bene, C. 2011. *Making Social Protection Work for Pro-Poor Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation. Background paper.* Brighton (Royaume-Uni), Institut sur les études du développement.

Il est à présent admis que les programmes de protection sociale et les filets de sécurité, s'ils sont correctement conçus, peuvent non seulement protéger mais aussi sensiblement améliorer les moyens de subsistance des populations démunies²³. En Ouganda, le PAM a mis sur pied, en partenariat avec le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme de création d'avoirs productifs dans le Karamoja (KPAP) qui utilise l'assistance alimentaire pour répondre aux besoins alimentaires saisonniers, tout en mettant en place des avoirs productifs, comme de nouveaux dispositifs de collecte des eaux de pluie en vue d'améliorer les disponibilités en eau pour la production agricole et le bétail et de réduire les répercussions de la sécheresse.

- 34. Les mécanismes novateurs de financement et de transfert des risques et d'assurance contre les risques au profit de la sécurité alimentaire. En collaboration avec des partenaires, le PAM aide les gouvernements et les communautés à mettre sur pied des mécanismes de financement et de transfert des risques et d'assurance contre les risques visant à réduire le risque de souffrir de la faim et à protéger les moyens de subsistance. Ainsi, le PAM a aidé le Gouvernement éthiopien à élaborer un système intégré de gestion des risques pour appuyer le filet de sécurité alimentaire en place dans le pays. Ce système associe un dispositif d'alerte rapide perfectionné à des mesures de préparation aux situations d'urgence aux fins de la mobilisation d'un fonds d'urgence mis à disposition par la Banque mondiale et d'autres donateurs en vue d'étendre le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives et de protéger les moyens de subsistance en cas de sécheresse.
- 35. Le renforcement des capacités nationales et la concertation sur les politiques. Le PAM collabore avec les gouvernements pour renforcer leurs capacités dans les domaines importants de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, notamment l'analyse de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, la préparation aux situations d'urgence, l'alerte rapide, la planification des interventions d'urgence et la logistique d'urgence, et pour appuyer l'élaboration de politiques et de plans nationaux tenant compte de l'incidence des risques de catastrophe sur la faim et la malnutrition.
- 36. La coordination interorganisations et la direction des opérations. Le PAM co-dirige le module de la sécurité alimentaire avec la FAO et il est le chef de file des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, pour lesquels il est chargé d'appuyer la planification des interventions d'urgence, la préparation aux situations d'urgence et l'alerte rapide à l'échelle interorganisations, ainsi que de coordonner les interventions d'urgence. Il assure la coprésidence du Sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence, qui vise à renforcer et à promouvoir la préparation interorganisations, la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide dans toute la communauté humanitaire. Le PAM collabore aussi avec des partenaires à l'élaboration d'approches novatrices qui intègrent les objectifs relatifs à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de celui-ci, ainsi qu'à la sécurité alimentaire, comme "l'agriculture intelligente face au climat". Au niveau des pays, le PAM joue également un rôle clé, puisqu'il est chargé au sein des équipes de pays des Nations Unies des questions touchant la réduction des risques de catastrophe, notamment au Bangladesh, en El Salvador, en Éthiopie, à Madagascar, au Mozambique, en Ouganda, au Soudan et en Zambie.

²³ Banque mondiale. 2011. Building Resilience and Opportunity: The World Bank's Social Protection and Labor Strategy 2012–2022 Concept Note. Washington.

PARTENARIATS

- 37. Pour pouvoir contribuer efficacement aux efforts visant à réduire les risques de catastrophe, le PAM doit veiller à nouer des partenariats efficaces avec un large éventail d'intervenants, dont des gouvernements nationaux, des instances régionales, des organismes des Nations Unies, des ONG, d'autres acteurs du secteur humanitaire et du développement, des organisations de la société civile, et le secteur privé.
- 38. La réduction des risques de catastrophe incombe en premier lieu aux gouvernements nationaux ? qui sont les premiers partenaires du PAM. Le Programme collabore avec les pouvoirs publics dans tous les pays dans lesquels il opère en vue de réduire la faim et la malnutrition. Dans presque tous ces pays, le PAM s'emploie notamment à renforcer les capacités des gouvernements, en tenant compte des priorités et des exigences nationales.
- 39. Le PAM joue un rôle important dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la réduction des risques de catastrophe, l'accent étant mis sur l'assistance alimentaire, la préparation aux situations d'urgence et l'analyse de la vulnérabilité. Outre le rôle de chef de file qu'il joue au sein du Comité permanent interorganisations, le PAM est un membre actif du système de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de celle-ci.
- 40. La coopération avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome constitue une priorité pour le PAM. Dans le cadre du Partenariat de Rome pour la gestion des risques de catastrophes, le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) étudient comment promouvoir conjointement l'amélioration de l'évaluation et de la réduction des risques, de la préparation aux situations d'urgence et de l'alerte rapide, ainsi que des interventions et du redressement, en mettant l'accent sur la collaboration sur le terrain dans les pays exposés à l'insécurité alimentaire dans lesquels les risques de catastrophe sont élevés²⁴. Le système de gestion des risques météorologiques mis au point par le PAM et le FIDA appuie l'accès à des dispositifs de gestion des risques novateurs, comme l'assurance contre les intempéries fondée sur des indices, afin de promouvoir la sécurité alimentaire.
- 41. Récemment, le PAM a signé des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui ont tous pour objectif l'amélioration de la collaboration en matière de réduction des risques de catastrophe, en vue de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire.
- 42. Les partenariats régionaux sont également consolidés. Les bureaux régionaux du PAM dirigent les efforts destinés à conclure des partenariats avec des institutions, par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Système d'intégration centraméricaine, pour soutenir les activités de réduction des risques de catastrophe touchant la sécurité alimentaire et de préparation aux situations d'urgence.

²⁴ Dans cette optique, un atelier consacré à la gestion des risques de catastrophe, organisé par le PAM et la FAO fin 2010, a recensé au moins neuf initiatives conjointes en cours d'exécution en Afrique orientale et australe, ainsi que des possibilités de renforcer la collaboration sur le terrain

- 43. Renforcer sa collaboration avec les ONG est également une priorité pour le PAM. En 2010, il a collaboré avec quelque 2 000 ONG, dont presque 90 pour cent étaient des ONG locales ou des organisations communautaires, dans le cadre de 162 projets mis en œuvre dans 66 pays du monde entier. Les ONG partenaires fournissent des capacités techniques précieuses et des ressources essentielles à l'appui des efforts du PAM.
- 44. Les ONG partenaires contribuent en outre à innover dans le secteur de la réduction des risques de catastrophe. Par exemple, en s'appuyant sur un modèle mis à l'essai avec succès en Éthiopie, le PAM et Oxfam America ont lancé conjointement une initiative communautaire visant à renforcer la capacité de résistance des populations rurales, nommée Initiative R4, qui englobe la réduction des risques de catastrophe au niveau local, des programmes de création d'avoirs, le transfert de risques (dont un mécanisme novateur Travail contre assurance), et le renforcement des moyens de subsistance, qui bénéficie du soutien de donateurs traditionnels et du secteur privé.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE

- 45. L'expérience acquise au cours des récentes opérations et évaluations menées par le PAM en Éthiopie, au Ghana, en Haïti, au Malawi, au Népal, au Niger, au Pakistan et en République démocratique populaire lao, aide à comprendre les problèmes qui se posent lorsque l'on s'attache à mettre efficacement en œuvre des activités visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la capacité de résistance. Les principaux enseignements tirés comprennent ceux qui suivent.
- 46. Le retard pris dans les transferts ou l'irrégularité des flux de ressources, les délais d'exécution relativement courts, l'insuffisance des ressources allouées aux articles non alimentaires, et le manque de disponibilité d'une assistance technique pour la conception et l'exécution des activités sont autant de facteurs qui réduisent l'efficacité globale des programmes du PAM.
- 47. Il appartient principalement aux gouvernements nationaux et locaux de réduire les risques de catastrophe, et la prise en main des programmes par les pouvoirs publics est fondamentale à cet égard. Les contributions du PAM doivent être conformes aux instruments et cadres nationaux de réduction des risques de catastrophe et y contribuer.
- 48. Les outils d'analyse du PAM doivent de plus en plus tenir compte du caractère changeant des risques de catastrophe et de leurs liens avec d'autres moteurs de l'insécurité alimentaire, notamment la pénurie de ressources, la dégradation de l'environnement, la volatilité des prix, le changement climatique, les mécanismes de survie auxquels les populations en situation d'insécurité alimentaire ont recours pour gérer ces risques, et les possibilités d'utiliser l'assistance alimentaire pour contribuer à réduire les risques et à renforcer la capacité de résistance.
- 49. Le PAM doit s'efforcer de nouer des partenariats techniques solides sur le terrain. L'absence de rigueur technique et l'établissement de partenariats peu robustes avec des organisations spécialisées peuvent conduire à l'échec d'un projet. Cela est particulièrement vrai pour les travaux d'ingénierie, mais aussi pour les simples programmes de création d'avoirs au niveau des communautés.
- 50. Lors de la conception de certaines de ses interventions, notamment les programmes Vivres pour la création d'avoirs visant à restaurer et à protéger des ressources naturelles, le PAM doit tenir compte de l'échelle nécessaire pour obtenir un impact.

- 51. Les délais à prévoir pour obtenir des résultats concluants sont également importants. Si certaines activités peuvent être réalisées dans le cadre d'une opération d'urgence ou d'une intervention prolongée de secours et de redressement, d'autres, comme la mise en œuvre à une grande échelle d'un programme d'aménagement de bassins versants à assise communautaire, nécessitent plus de temps.
- 52. Les crises de grande ampleur survenues récemment, notamment au Pakistan, en Haïti et au Niger, ont mis en relief la nécessité de renforcer et de consolider les capacités du PAM en matière de préparation aux crises et d'intervention en cas d'urgence grâce à une approche à l'échelle du Programme qui permettra de faire en sorte que le PAM continue de remplir sa mission humanitaire.

NOUVEAUX PRINCIPES

- 53. En s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience du PAM, de ses avantages comparatifs, des nouvelles politiques et de la situation se dessinant dans le domaine des risques, ainsi que des meilleures pratiques en matière d'assistance alimentaire et de réduction des risques de catastrophe, la présente politique définit une série de nouveaux principes qui guideront à l'avenir le PAM dans ses activités de réduction des risques de catastrophe, parmi lesquels figurent les suivants.
- 54. Le PAM œuvrera en priorité dans le cadre de son mandat en matière d'assistance alimentaire et mobilisera ses avantages comparatifs, en ciblant les ménages les plus vulnérables dont les capacités de survie et d'adaptation sont insuffisantes pour leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels pendant et après une catastrophe. Les approches participatives seront privilégiées afin d'améliorer le ciblage et de créer un sentiment d'appropriation.
- 55. Les gouvernements nationaux sont les premiers responsables de la sécurité alimentaire et de la réduction des risques de catastrophe dans leur pays. Le PAM aide les pouvoirs publics à élaborer des politiques, plans et programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe, et mène des activités visant à renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe en rapport avec l'assistance alimentaire. Le PAM doit faire concorder ses activités et les politiques et plans nationaux et veiller à ce que les interventions soient conformes aux contextes nationaux et locaux, afin de renforcer l'efficacité, la durabilité et l'appropriation nationale.
- 56. Les interventions du PAM devraient chercher à produire des résultats multiples et à en optimiser l'impact et la durabilité, en intégrant les principes de réduction des risques de catastrophe à tous les stades de la programmation et en déterminant les possibilités qui s'offrent d'améliorer la sécurité alimentaire tout en réduisant les risques de catastrophe.
- 57. Les interventions du PAM viseront en premier lieu à renforcer la capacité de résistance des communautés les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire, en prenant en compte les incidences croissantes du changement climatique et les autres moteurs de l'insécurité alimentaire, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux enfants.

58. Le PAM établira et facilitera des partenariats dans le but d'appuyer le renforcement de la capacité de résistance, en mobilisant toute une gammes d'acteurs, comme les gouvernements, les communautés vulnérables, les organismes des Nations Unies, la société civile, les ONG, les instituts de recherche et le secteur privé. Cela suppose d'aborder de manière novatrice et plus souple l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

- 59. Le PAM s'est déjà doté d'importants moyens en interne pour la réduction des risques de catastrophe en rapport avec l'assistance alimentaire. L'expérience récente montre toutefois que cette capacité doit être renforcée dans les domaines stratégiques, pour continuer à faire face aux défis qui se profilent et à l'évolution des risques pesant sur la sécurité alimentaire.
- 60. La mise en œuvre de la présente politique exige que le PAM se concentre sur les grands domaines prioritaires suivants, conformément à son Plan stratégique:
 - i) Augmenter les capacités et améliorer l'efficacité des mécanismes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise au niveau mondial, régional et national, au PAM et dans l'ensemble de la communauté humanitaire, y compris les systèmes de soutien interinstitutions.
 - ii) Accroître la qualité et l'impact des politiques, programmes, stratégies et activités du PAM, afin de renforcer la capacité de résistance des communautés vulnérables exposées à l'insécurité alimentaire face aux risques de catastrophe, notamment ceux que fait peser le changement climatique grâce à la création d'avoirs, à la protection sociale, à l'adaptation au changement climatique, aux achats locaux, à l'appui à l'élaboration de politiques pertinentes et à d'autres programmes et services d'assistance alimentaire et renforcer la capacité du PAM d'élaborer et de mettre en œuvre de tels programmes.
 - iii) Intensifier les mesures prises pour renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe en rapport avec la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur les institutions régionales et nationales—notamment celles qui sont spécialisées dans la sécurité alimentaire, la gestion des catastrophes, la protection sociale et des domaines connexes—et les organisations partenaires.
 - iv) Améliorer la capacité du PAM d'analyser les liens entre le risque de catastrophe, la faim et d'autres moteurs de l'insécurité alimentaire au niveau national et mondial, y compris l'impact de la variabilité et du changement climatiques et la nature changeante des catastrophes, grâce à des outils, des services et des capacités renforcés.
 - v) Consolider les partenariats et les alliances d'importance critique afin d'assurer la poursuite de l'apprentissage et du partage des connaissances et des meilleures pratiques, l'amélioration de la conception de programmes et l'accroissement de l'efficacité de la mise en œuvre des programmes, avec la FAO, le FIDA, d'autres organismes des Nations Unies, les ONG, les organisations de la société civile, les acteurs nationaux et les instituts de recherche.

vi) Améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact et du rapport coût-efficacité des mesures prises par le PAM en faveur de la réduction des risques de catastrophe, y compris les activités visant à renforcer la capacité de résistance et les systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, afin de permettre au PAM d'œuvrer en priorité dans les domaines où il obtient le plus de résultats pour ce qui est de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et de renforcer la capacité de résistance à long terme.

CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX RESSOURCES ET AUX FINANCES

- 61. L'essentiel du financement des activités de réduction des risques de catastrophe du PAM est intégré dans le budget du Programme. Le PAM dispose ainsi d'un vivier important de compétences techniques dans des domaines tels que la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, ainsi que la mise en place de capacités de résistance. Il a toutefois besoin de ressources supplémentaires dans un certain nombre de domaines stratégiques pour pouvoir améliorer la qualité des programmes et répondre aux exigences de la présente politique.
- 62. Une importante initiative axée sur l'aspect opérationnel est déjà en cours. Le projet de renforcement de la préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise est destiné à améliorer les capacités du PAM dans ce domaine.
- 63. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour renforcer de manière plus globale les capacités du PAM en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment grâce à l'amélioration des outils d'analyse permettant de lier la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophe et les nouveaux risques environnementaux et climatiques, au renforcement des approches et des stratégies de développement des capacités de résistance, ainsi que des partenariats établis avec la FAO, les partenaires de réserve, les ONG, les instituts de recherche et d'autres acteurs, à l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation visant à mieux apprécier le rapport coût-efficacité et l'impact des interventions du PAM, et à l'organisation de stages de formation au profit des membres du personnel du PAM et de ses partenaires et au renforcement des capacités de ceux-ci. On s'efforcera de mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs pour appuyer ce travail.
- 64. Ces investissements supplémentaires seront coordonnés dans le cadre d'un plan d'action pour le renforcement des capacités du Programme en matière de réduction des risques de catastrophe, élaboré à l'appui de la mise en œuvre de la présente politique. Globalement, ces initiatives permettront au bout du compte au PAM de mener des activités de programme durables et d'un meilleur rapport coût efficacité.

CONCLUSIONS

65. Au premier rang des préoccupations du PAM figurent les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et les plus vulnérables – celles qui vivent au quotidien dans les zones les plus marginales et les plus dangereuses de pays sujets à des catastrophes. Ces phénomènes ont de graves incidences sur la vie et les moyens de subsistance de ces populations vulnérables, sapant les frêles acquis du développement et les condamnant à une lutte perpétuelle pour vivre ou pour survivre.

- 66. La réduction des risques de catastrophe auxquels sont exposées ces populations est inscrite au cœur de la mission et du mandat du PAM. La politique de celui-ci en matière de réduction des risques de catastrophe consiste donc à renforcer la capacité de résistance en garantissant la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables, tout en réduisant les risques de catastrophe auxquels celles-ci doivent faire face et en protégeant et en améliorant leurs moyens de subsistance.
- 67. Étant donné que le changement climatique, la croissance démographique et la dégradation de l'environnement augmentent les risques de catastrophe, la présente politique fournit au PAM une base pour son travail avec les gouvernements et les communautés exposées à l'insécurité alimentaire, en vue de renforcer les capacités et la résistance face aux risques que les catastrophes font peser sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

DFID Ministère britannique du développement international

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA Fonds international de développement agricole

OMM Organisation météorologique mondiale

ONG organisation non gouvernementale

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement